

COMMUNIQUÉ

Cour du Québec, chambre civile

Aux membres du Barreau du Québec,

Aux Maîtres des rôles de la région Chaudières-Appalaches,

À madame Florencia Mangiamelli, directrice du greffe civil du palais de justice de Québec, par intérim,

À madame Valérie Bédard, directrice des palais de justice de Chaudière-Appalaches,

Mesdames, Messieurs,

En matière civile, nous procédons à l'appel général des causes à 3 reprises en octobre, en mars et en juin de l'année judiciaire.

Quelques semaines avant ces opérations, nous publions, en mode virtuel, les dates d'audience qui sont proposées. Les parties peuvent alors éviter d'être présentes à l'appel des causes en inscrivant en ligne leur dossier pour fins d'audition.

Jusqu'à maintenant, la période ciblée lors de ces appels de rôle et pour fixation d'audience se limitait à 3 ou 4 mois. Pour l'appel du rôle en matière civile du 16 juin 2022, la période offerte s'étend sur l'année judiciaire 2022-2023.

Dorénavant, vous aurez accès de façon continue au tableau virtuel pour l'année judiciaire en cours afin de vous donner plus d'opportunité de trouver une date d'audition qui convienne à toutes les parties.

Lors de l'appel général, le juge coordonnateur portera son attention sur les raisons qui vous ont empêché d'inscrire.

Dorénavant, il ne sera plus possible de reporter en ligne et de consentement à un prochain terme l'examen d'un dossier.

À partir du 15 mai 2022, un dossier pour apparaître au rôle devra avoir reçu une attestation de dossier complet de la part du greffe.

Le rôle virtuel sera mis à jour à toutes les semaines (le lundi) vous indiquant les dates restant offertes pour inscription. Lors de l'appel général des causes de juin 2023, le calendrier virtuel s'étendra pour proposer d'autres possibilités d'audition pour l'automne 2023.

Ces modifications ne valent que pour le district de Québec de la région Chaudière-Appalaches. Elles sont mises en place pour l'année 2022-2023 à titre de projet pilote.

Une consultation du site de la Cour du Québec, sous l'onglet « [appel général virtuel des affaires civiles et fiscales](#) » est conseillée. Notez qu'aucun changement n'est prévu pour l'appel en matières fiscales.

Vos commentaires seront reçus avec intérêt pour apporter les ajustements ou révisions qui s'imposeront.

Veillez recevoir nos salutations distinguées.

JACQUES TREMBLAY, J.C.Q.
Coordonnateur adjoint
Chambre civile, Cour du Québec

2 mai 2022